



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 87 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Lire comme suit la dernière phrase du paragraphe 9 :

Ainsi, les dispositions du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et les exemptions de gel des avoirs destinées à autoriser le règlement des dépenses ordinaires ou extraordinaires peuvent contribuer à atténuer le fardeau économique que fait peser l'exécution des mesures de gel des avoirs prévues par le Conseil de sécurité.

* A/62/150.

¹ Voir les résolutions suivantes du Conseil de sécurité : 1452 (2002), 1532 (2004), 1572 (2004), 1591 (2005), 1596 (2005), 1718 (2006) et 1737 (2006).

